



**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME
DU-PORTAGE**



MOT DU CONSEIL

Par Vincent More

Chers Portageois, Chères Portageoises,

Le temps froid s'installe et la neige fera bientôt partie du décor. Il est temps de penser à installer vos pneus d'hiver; je vous rappelle que la date limite est le 1^{er} décembre.

Bonne nouvelle : ayant soumis sa candidature, la municipalité a été retenue pour participer au projet pilote de *Diagnostic de l'attractivité d'une municipalité rurale* dont l'objectif est de dynamiser encore plus notre municipalité en améliorant notre capacité d'attractivité et en nous outillant pour y parvenir.

Une aide financière de 10 000 \$ a été accordée du *Fonds de soutien à la ruralité* et servira à bonifier nos sentiers sportifs - terminer la signalisation du réseau des sentiers de raquettes et la nouvelle section qui traverse l'Arboretum, élargir le tracé de la piste-école de ski de fond pour faire un tracé double et acquérir un équipement de surfage des sentiers (véhicule motorisé et traceur).

Et une autre aide financière vient s'ajouter dans le cadre du programme *Roulez vert, volet branché au travail*. Cette aide a permis d'ajouter 4 nouvelles bornes électriques : deux au bureau municipal et deux au Chalet des sports.

Bel automne à toutes et à tous!

Vincent More, maire



OFFRE D'EMPLOI

PRÉPOSÉ(E) AU CHALET DES SPORTS

Consultez l'offre en ligne!

www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca

PROGRAMMATION D'AUTOMNE - INSCRIVEZ-VOUS

Maquillage (femmes) - 16 novembre

Inscription avant le 8 novembre

Confection de chandelier - 23 novembre

Inscription avant le 15 novembre

Techniques portage de bébés - 23 novembre

Inscription avant le 15 novembre

Concert de Noël (Patrimoine et Culture) - 30 novembre

Billet en vente : 418 862-3995

Bricolage de Noël—8 décembre

Inscription avant le 2 décembre

PROGRAMMATION HIVERNALE

VOUS AVEZ DES IDÉES? loisirs@notre-dame-du-portage.ca

SÉANCE DU CONSEIL : 4 NOVEMBRE

LES DOSSIERS SUIVANTS SERONT ABORDÉS :

- Adoption du second projet de règlement 2019-09-399 modifiant certaines dispositions contenues au *Règlement de zonage 90-06-127* dans le but de créer une zone particulière pour le noyau religieux;
- Dépôt du budget révisé 2019 (état comparatif);
- Résolution pour le nouveau plan de sécurité civile.

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement ayant pour but de modifier certaines dispositions des règlements de zonage numéro 90-06-127, et relatif aux permis et certificats numéro 90-05-126, actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

Lors d'une séance tenue le 7 octobre 2019, le Conseil a adopté un premier projet de règlement de modification numéro 2019-09-399 et intitulé « Règlement 2019-09-399 modifiant certaines dispositions contenues dans le règlement de zonage 90-06-127 de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage dans le but de créer une zone particulière pour le noyau religieux ».

Le présent projet de règlement a pour objet d'ajouter une nouvelle zone particulière dans les règlements de zonage pour mieux baliser cette zone et les usages qui y sont permis.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 4 novembre 2019 à la salle du conseil municipal, située au 200, côte de la Mer à Notre-Dame-du-Portage à **19 h**. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et ces incidences, puis entendra les personnes qui désirent s'exprimer à cet égard.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Les modifications apportées par ce projet de règlement touchent les usages des zones 25-CH.

Donné à Notre-Dame-du-Portage, ce 25^e jour d'octobre 2019.

Line Petitclerc
Directrice générale

**Dans la nuit du 2 au 3 novembre
reculez vos horloges d'une heure**



AVIS DE DÉROGATION MINEURE



À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble sis au **512, route du Fleuve** et/ou portant le numéro de lot **4 532 459** du cadastre du Québec.

Prenez avis que le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée vise à rendre conforme la hauteur d'une clôture implantée en cour avant, la hauteur de cette dernière sera de 1,83 mètres alors que le règlement de zonage 1990-06-127 à l'article 10.3.1.1 alinéa 1 indique une hauteur permise de 1.22 mètres.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance du 2 décembre 2019 à 19 h 30, tenue à la salle Gilles-Moreau.

Toute personne intéressée à cette demande peut se faire entendre par le conseil municipal.

Donné à Notre-Dame-du-Portage, ce 31^e jour d'octobre 2019

Line Petitclerc

Directrice générale / secrétaire-trésorière

COORDONNATRICE AUX LOISIRS



BIENVENUE À ISABELLE PAQUIN,
coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire.

Isabelle remplace Rachel Bolduc qui est présentement en congé de maladie.

VOUS VOULEZ VOUS IMPLIQUER?

Les citoyenNEs motivéEs et intéresséEs à développer des activités récréatives sont invitéEs à se joindre au comité de loisirs. En collaboration avec la municipalité, faites partie des événements et des projets pour une municipalité qui bouge!

Information : loisirs@notre-dame-du-portage.ca
418 862-9163, poste 225.

COURSE DU PORTAGEUR

Sous un soleil radieux s'est déroulée la 11^e édition de la Course du portageur le 5 octobre dernier.

Les organisateurs ont accueilli plus de 500 coureurs! De plus en plus de jeunes se joignent à l'événement, une belle relève qui participe et s'implique dans la communauté!

Merci aux généreux partenaires ainsi qu'aux indispensables bénévoles qui ont contribué au succès de cette journée!

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

Le volet sécurité civile de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage est en place afin que la population et les différents intervenants des services municipaux soient en mesure de réagir de manière appropriée en cas de sinistre et de situation d'urgence, en cas d'événement majeur ou d'exception. La municipalité a adopté une politique en matière de sécurité civile en septembre 2019.

Êtes-vous prêt? Vous êtes le premier responsable de votre sécurité!

- Préparez votre plan familial d'urgence
- Demeurez à l'écoute des messages transmis par les autorités (Municipale, SQ et Services d'incendie)
- Avoir en tout temps une trousse d'urgence 72 heures qui devrait contenir les éléments suivants :
 1. Eau potable (2 L par personnes par jour)
 2. Nourriture non périssable (provisions pour au moins 3 jours)
 3. Ouvre-boîte manuel
 4. Radio à piles avec piles de recharge
 5. Lampe de poches avec piles de recharge
 6. Trousse de premiers soins (bandages adhésifs, compresse de gaze stérile, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques)
 7. Chandelles
 8. Briquet ou allumettes

Consultez le site de la Sécurité publique, il y a plein de conseils et de trucs pour se préparer aux sinistres : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres.html>

TÉLÉCHARGER MAINTENANT L'APPLICATION IDSIDE-ÉCHO

L'application ECHO permet d'alerter les citoyens d'une municipalité directement sur leur téléphone mobile.



4 NOUVELLES BORNES ÉLECTRIQUES



La municipalité a ajouté 4 bornes électriques sur son territoire : 2 au bureau municipal et 2 au Chalet des sports, grâce à une subvention du programme *Roulez vert, branché au travail*, ce qui oblige de réserver 3 bornes aux employés et 1 (au Chalet des sports) au public.

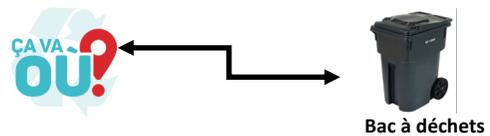
CAPSULE DE VOTRE COMITÉ ENVIRONNEMENT

LES LINGETTES JETABLES NE SE DÉSINTÈGRENT PAS!

Les lingettes jetables posent un problème particulier : beaucoup pensent à tort qu'elles vont se désintégrer dans l'eau comme le papier hygiénique. En réalité, une fois à l'égout, elles se gorgent de graisse et d'eau pour se transformer en masses visqueuses.

FAVORISEZ la longévité de votre installation septique autonome, ou votre système de traitement des eaux usées en ne les jetant pas dans les toilettes, mais dans le **bac à déchets**.

Lingettes jetables ou lingettes jetables dites « flushable » :



ÉCOCENTRE RIVIÈRE-DU-LOUP

HORAIRE DE FIN DE SAISON : Ouvert jusqu'au 2 novembre 2019, du mardi au samedi de 8 h à 16 h.

PROLONGATION : les 8-9 et 15-16 novembre 2019, de 8 h à 14 h.

Info : 418 292-1322, poste 0.

ABRIS D'HIVER/CLÔTURE

DU 15 OCTOBRE AU 1^{ER} MAI, LES ABRIS D'HIVER ET LES CLÔTURES À NEIGE SONT AUTORISÉS DANS LA MUNICIPALITÉ.

Quelques conditions s'appliquent afin de respecter le règlement municipal.



- Les abris doivent être localisés sur un terrain où se trouve un bâtiment principal;
- Ils doivent être érigés **sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès au stationnement, il est donc interdit d'utiliser un abri localisé ailleurs à des fins d'entreposage.**
- Vous devez respecter une distance de 1,50 mètre entre l'abri d'hiver et l'arrière d'un trottoir;
- Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile ou de panneaux de bois peints.
- L'usage de polyéthylène ou autres matériaux similaires est prohibé;
- La hauteur d'un abri d'hiver ne doit pas excéder 3 mètres.

BALISES HIVERNALES

À l'installation de vos balises hivernales, vous devez garder une distance d'au moins 1,5 mètre de l'emprise de la route. Vous éviterez ainsi qu'elles soient endommagées lors des opérations de déneigement.

NOVEMBRE 2019

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
					1	
3	4 CM	5	6	7	8	9
10	11 CCU	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Ordures ménagères

Matières recyclables

Matières organiques



Ouverture biblio

CM

Conseil municipal

CCU

Dépôt des demandes



Reculons les horloges d'une heure



Bureau municipal fermé du 23 déc au 3 janvier

DÉCEMBRE 2019

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
1	2 CM	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16 CM	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

560, route de la Montagne

Notre-Dame-Du-Portage (Québec) G0L 1Y0

Tél. : 418 862-9163 Fax. : 418 862-5240



municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca

Municipalité Notre Dame du Portage

BIBLIOTHÈQUE

Horaire

LUNDI : 13 H À 15 H 30

JEUDI : 13 H À 15 H 30

SAMEDI : 10 H 30 À MIDI



AGA CORPORATION PORTAGEOISE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE **VENDREDI**
29 NOVEMBRE - FORMULE 5@7 À LA SALLE
GILLES-MOREAU DU CHALET DES SPORTS AU
200 CÔTE DE LA MER.



Corporation portageoise
de développement

Les corporations locales de développements ont comme objectifs de promouvoir le développement économique, touristique, culturel, social et communautaire de leurs milieux. Ils réalisent des actions qui peuvent :

- Initier, soutenir et parrainer des projets de développement,
- Promouvoir le développement socio-économique
- Contribuer à élaborer une stratégie de développement local
- Stimuler la vie communautaire

Vous aurez notamment l'occasion d'avoir en exclusivité la présentation du tout **nouveau site web touristique** de NDDP et discuter des priorités 2020.

NOS HEURES D'OUVERTURE

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI DE 9 H À 12 H ET 13 H À 16 H 30
 MARDI ET JEUDI DE 13 H À 16 H 30

RÉPERTOIRE MUNICIPAL 418 862-9163

Directrice générale, Line Petitclerc	p. 222
Secrétaire-trésorière adjointe, Nadine Caron	p. 224
Secrétaire-réceptionniste, Caroline Lebel	p. 221
Adjointe communications, Lise Lavoie	p. 229
Inspecteur municipal, Gaston Lamarre	p. 223
Coord. entretien, parcs, bâtiments, voirie, Fernand Dumont	p. 227
Coord. projets, parcs, bâtiments, voirie, Keven Desjardins	p. 235
Loisirs et culture, Isabelle Paquin	p. 225
Bibliothèque, Madeline Lepage	p. 260
Agent de développement, Gérald Dionne	418 551-8423

Bureau de poste, 512, route du Fleuve : 418 860-2385

DÎNER DE NOËL DE L'ENVOL DES ÂÎNÉS

Quand : mercredi 11 décembre à 12 h
 Où : salle Gilles Moreau, côte de la Mer.
 Réservation : **avant le 4 décembre**
 Coût : 18 \$ par personne
 Pour information: Martine Pelletier, 418 605-1964

